



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 58246

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart * attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la situation des retraités de La Poste. Les retraités de La Poste ont reçu un courrier de leur direction annonçant la suppression des gratuités de la Carte bleue et de l'abonnement téléphonique pour les postes de téléphone fixes. Outre la perte importante de ces avantages acquis par les anciens salariés de ce groupe, la méthode est contestable dans la mesure où ils ont été informés par courrier de cette disposition et ce sans aucune concertation préalable. Il lui demande en conséquence quelles sont les décisions qu'il compte prendre et les moyens qu'il envisage de mettre en place afin que ces dispositions ne pénalisent pas les personnes bénéficiant déjà de leurs retraites et de ces avantages acquis. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58246

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1835

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5630